

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 10 octobre 2023 à 18 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Suzanne Parisé.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-23-10-79

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-23-10-80

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante déclare la première période de questions ouverte.

A-23-10-81

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 25 septembre 2023, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 25 septembre 2023.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-23-10-82

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-37-2 POUR DÉCRÉTER L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DE FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

CONSIDÉRANT que l'adoption du règlement numéro A-37-2 intitulé *Règlement pour remplacer l'article 2 et ajouter l'article 2.2 au règlement numéro A-37 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1* n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un dépôt de projet de règlement conformément à l'article 244.69 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

La présidente de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro A-37-2, lequel entrera conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-23-10-83

**ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL ET DU PLAN DE TRAVAIL 2023
DU PARC RÉGIONAL DE LA MONTAGNE DU DIABLE**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel 2022 et du plan de travail 2023 du Parc régional de la Montagne du Diable au Conseil municipal pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, de prendre acte et d'approuver le rapport annuel 2022 et le plan de travail 2023 du Parc régional de la Montagne du Diable tel que déposé.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-23-10-84

**RÉAFFECTATION DU POSTE DE MONSIEUR ÉRIC MARINIER À TITRE
DE POMPIER AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la demande de réaffectation de poste de monsieur Éric Marinier à titre de pompier au Service de la sécurité incendie et de quitter son grade de capitaine.

EN CONSÉQUENCE, d'accepter la demande de réaffectation de monsieur Éric Marinier en date du 28 août 2023.

Le conseil municipal remercie monsieur Éric Marinier pour les années de bons et loyaux services rendus à titre de capitaine.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-23-10-85

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

Suzanne Parisé, mairesse suppléante

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire